



SUITE AU DROIT D'ALERTE DES ELUS CFDT

DEMATERIALISATION DU BULLETIN DE PAIE

Faisant suite au droit d'alerte DP fait par la CFDT à propos du bulletin de paie électronique.

NOUS OBTENONS :

- **La prolongation de l'envoi postal** du bulletin de paie au format papier d'un mois afin que les problèmes d'accès via ST rencontrés soient définitivement résolus.
- **La mise en place d'un support RH : CCRH en équipe postée et permanence paye en équipe 0 et pour tous les CADRES et OATAM non postés** (afin que tous les problèmes rencontrés soient pris en compte)
- **Pour les salariés qui n'ont pas activé leur compte digiposte** et qui renoncent aux services du e-bulletin proposés : La procédure existante est couplée de la possibilité d'envoyer un mail depuis leur boîte mail ST à la direction afin que leur compte soit détruit et continuer à recevoir le bulletin de paie par courrier postal.

**LA DIRECTION DEVAIT PRENDRE EN COMPTE LES
ATTENTES DES SALARIES.**

**LA CFDT RESTERA VIGILANTE SUR L'APPLICATION DE
CES MESURES ANNONCEES**